

La réponse n'est certes pas facile. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai fait un préambule aussi long. Maintenant qu'il est parfaitement au courant de la question, le leader du gouvernement à la Chambre pourra peut-être me répondre.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je ne sais vraiment pas pourquoi c'est à moi que l'on adresse cette question, à moins que l'on m'ait donné certaines attributions à mon insu.

M. Hnatyshyn: Vous ressemblez à un chasseur et c'est toujours au chasseur que l'on s'adresse lorsqu'on a une question à poser.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE CONFLIT DE TRAVAIL À L'HÔTEL VANCOUVER ET L'OFFRE DE MAIN-D'ŒUVRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Stuart Leggett (New Westminster): Monsieur l'Orateur, si je me suis adressé au leader du gouvernement à la Chambre, c'est bien parce que le ministre du Travail et son suppléant ont décidé de s'absenter aujourd'hui. Puis-je adresser ma question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Malgré le conflit de travail, les services de la Main-d'œuvre ont continué à envoyer des travailleurs à l'hôtel Vancouver, ce qui revient de toute évidence à prendre parti pour l'employeur. Le ministre pourrait-il nous dire si c'est la politique du gouvernement et du ministère de la Main-d'œuvre de fournir les services de briseurs de grève lors des conflits ouvriers pour favoriser une partie au détriment de l'autre?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le ministère de la Main-d'œuvre ne prend pas parti. Lorsqu'un employeur dit qu'il a besoin de personnel durant une grève, nous avisons le candidat avant de l'envoyer que cet établissement fait grève; s'il choisit de ne pas aller y travailler, il continue quand même à toucher ses prestations d'assurance-chômage. S'il y avait lock out, le député veut-il dire que ce serait juste de dire à cette personne-là que nous ne pouvons pas lui trouver d'emploi tant que le conflit ne serait pas réglé? Nous devons être le plus neutres possible et c'est ce que nous nous efforçons de faire en ces circonstances.

* * *

[Français]

RADIO-CANADA

LA POSSIBILITÉ D'ACHETER LE POSTE CJBR-TV DE RIMOUSKI—LA POSITION DU MINISTRE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État.

En réponse à une question que j'ai posée à la Chambre le 21 de ce mois au sujet de l'achat par Radio-Canada du poste CJBR de Rimouski, le ministre a laissé entendre qu'il y avait opposition de la part de certains députés. Or, après consultation avec tous ces députés, à l'exception d'un seul d'une circonscription de l'Est de la province...

Questions orales

Une voix: Lequel?

M. Allard: Je n'ai pas d'affaire à le nommer, mais l'honorable député sait fort bien de qui il s'agit... Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qui l'empêche de donner justice à cette partie de la population de l'est du Québec et du nord du Nouveau-Brunswick qui attend ce service depuis trop longtemps déjà?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises à la Chambre, il s'agit là d'une question que l'on étudie activement. Il faut évidemment tenir compte des conseils des députés. Il y a aussi la question des crédits nécessaires, étant donné les limitations fiscales actuellement en jeu. J'assure donc l'honorable député que l'on considère attentivement ce cas, et que j'espère bientôt pouvoir répondre à sa question.

M. Allard: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que l'honorable ministre tiendra compte des revendications de la chambre de commerce et de toute la population de l'Est, alors qu'un seul député s'oppose à cette transaction?

M. Roberts: Mais, monsieur l'Orateur, j'essaie de garder à l'esprit les revendications de tous les députés. Malheureusement, ils ne sont pas tous cohérents. Certains d'entre eux voient les choses d'une façon, d'autres autrement, alors j'essaie de tenir compte de tous les points de vue exprimés. Toutefois, il est impossible de s'accorder avec tout le monde sur cette question.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PACTE CANADO-AMÉRICAIN DE L'AUTOMOBILE—LES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL AU SUJET DES AVANTAGES INÉGAUX RETIRÉS PAR LE CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. En ce qui concerne l'étude du gouvernement fédéral sur l'industrie nord-américaine de l'automobile, le ministre est-il d'accord avec le groupe de travail sur l'automobile qui a conclu que le Canada est défavorisé par le pacte de l'automobile conclu entre le Canada et les États-Unis?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, j'ai dit à plusieurs reprises que l'accord sur l'automobile avait été très fructueux pour le Canada. La proportion de la production au Canada est beaucoup plus considérable maintenant que celle que nous avions à l'époque. Toutefois, il y a encore déséquilibre entre notre production et nos importations, et je suis d'accord qu'il faudra prendre les moyens nécessaires pour essayer de réduire ce déséquilibre favorable aux Américains.